

RÈGLEMENT DU TRAIL

1ère édition du Trail LOS GALOS

Article 1 – Organisation

Le Trail LOS GALOS est organisé par l'association Los Galos.
L'événement se déroulera le 13 septembre 2026 à Sarrouilles.
La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 2 – Épreuves

Le trail comprend les courses suivantes :

Trail 21 km – départ à 9h00

Trail 12 km – départ à 9H30

Marche / randonnée 12 km départ à 9H45

Courses enfants départ à 11h30

Les parcours empruntent chemins, sentiers, routes et portions techniques en milieu naturel.

Article 3 – Conditions de participation

Les épreuves sont ouvertes à toute personne remplissant les conditions d'âge correspondant aux distances proposées.

Chaque participant devra fournir :

une licence sportive valide autorisant la pratique de la course à pied en compétition

OU

un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur

OU

une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) valide.

Tout dossier incomplet ne pourra être validé.

Article 4 – Inscriptions

Les inscriptions se font :

en ligne via la plateforme officielle

ou sur place dans la limite des dossards disponibles.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants.

Aucune inscription ne sera remboursée sauf annulation de l'épreuve par l'organisation.

Article 5 – Retrait des dossards

Les dossards seront remis :

Le 12 septembre à partir de 16h à 18h

Le 13 septembre à partir de 8h

à Sarrouilles

Chaque coureur devra présenter une pièce d'identité.
Le dossard devra être porté de manière visible pendant toute la course.

Article 6 – Sécurité

La sécurité est assurée par l'organisation, des bénévoles et les services de secours présents sur l'événement.
Chaque participant s'engage à :
respecter le code de la route lorsque le parcours emprunte une voie ouverte,
respecter les consignes des signaleurs et bénévoles,
porter assistance à toute personne en difficulté,
prévenir l'organisation en cas d'abandon.
L'organisation se réserve le droit d'arrêter un participant jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

Article 7 – Ravitaillements

Des postes de ravitaillement seront présents sur les parcours ainsi qu'à l'arrivée.
Chaque participant est invité à prévoir son matériel personnel en fonction de la distance et des conditions météo.

Article 8 – Respect de l'environnement

Le trail se déroule en milieu naturel.
Chaque participant s'engage à respecter l'environnement :
interdiction de jeter déchets, gobelets ou emballages sur le parcours,
respect des sentiers et espaces traversés,
respect des bénévoles, riverains et autres participants.
Tout comportement irrespectueux pourra entraîner une disqualification.

Article 9 – Classement et récompenses

Un classement sera établi pour chaque course.
Des récompenses pourront être attribuées :
aux premiers au scratch,
aux catégories définies par l'organisation,
ainsi qu'à d'autres challenges éventuels.

Article 10 – Assurance et responsabilité

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile.
Chaque participant participe sous sa propre responsabilité et doit être couvert par une assurance individuelle accident.
L'organisation décline toute responsabilité :
en cas de vol ou détérioration de matériel,
en cas d'accident lié au non-respect du règlement,
en cas de défaillance physique du participant.

Article 11 – Droit à l'image

En participant à l'événement, chaque coureur autorise l'organisation à utiliser gratuitement les photos et vidéos prises durant la manifestation pour la communication de l'événement sur tous supports.

Article 12 – Annulation / modification

En cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou pour toute raison de sécurité, l'organisation se réserve le droit :
de modifier les parcours,
d'adapter les horaires,
ou d'annuler l'événement sans remboursement obligatoire.

Article 13 – Vie de l'événement

Une buvette, des animations ainsi qu'un repas du midi seront proposés sur place.
Le repas pourra être réservé lors de l'inscription selon les modalités précisées par l'organisation.

Article 14 – Acceptation du règlement

Toute inscription au Trail LOS GALOS implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.